



Communiqué de presse

Appel des électeurs déficients visuels aux futurs élus municipaux :

En France, 2 millions de personnes environ sont aveugles ou malvoyantes et comme tout citoyen, ceux qui sont en âge de le faire s'acquittent de leur devoir électoral. Mais dans notre pays, au 21^{ème} siècle, malgré d'indiscutables progrès, bien des difficultés continuent d'affecter la vie quotidienne de ces personnes.

La campagne officielle des élections municipales s'ouvre. Dans toutes les communes, nos futurs élus se préparent pour la prochaine mandature. La déficience visuelle ne peut rester invisible pour encore 6 ans. En cette période électorale, nos associations se sont regroupées pour interpeller les candidats et les sensibiliser avant même le résultat du scrutin. Nous avons choisi de présenter trois sujets concrets sur lesquels les futurs élus peuvent agir rapidement : la mobilité avec le problème des trottinettes, l'accessibilité à l'information municipale, les chiens guides. Pour chacun de ces exemples : un état de la situation, nos revendications et l'énoncé de ce qui est dans le pouvoir du Maire. Pour votre information, nous vous transmettons le document élaboré en ce sens.

En parallèle, nous avons adressé à tous les réseaux de nos associations un kit pratique dans lequel il est rappelé le fonctionnement des élections municipales et les compétences des communes et des intercommunalités. Par le biais des exemples choisis et face aux textes législatifs, notamment ceux de la loi d'orientation des mobilités, c'est tout un langage commun que nous proposons à nos réseaux, afin qu'ils puissent relayer cette campagne dans les régions auprès de leurs candidats.

La déficience visuelle est un handicap qui tend à s'accroître avec l'âge et chacun de nous peut en être affecté. A vous qui traitez l'actualité tous les jours, nous glissons aussi notre message : n'oubliez pas les personnes déficientes visuelles !

Mars 2020